

**Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation d'Amiens
Nord
(Ajinomoto Eurolysine, Mory Team, Procter&Gamble, Brenntag Spécialités)
Le 7 décembre 2010 – Préfecture de la Somme**

Participants :

Président du CLIC : Christian RIGUET, Secrétaire général de la Préfecture de la Somme

Collège « administration »

Christophe HENNEBELLE - DREAL Picardie, chef de l'unité territoriale
CDT PAUCHET - SDIS, Chef de service prévention
Frédéric VALLEE - SDIS, Chef du bureau Risques Industriels
Jamila TKOUB - DDTM/CTUR, Responsable CTUR

Collège « collectivité territoriales »

Robert MEMAIN - Adjoint au maire d'Argoeuves

Collège « exploitant »

Quentin TABUTEAU - S.A. Ajimoto Eurolysine
Jean-Michel BERTONNET - DG de la société Mory Team
M. BLANQUET - Société Procter & Gamble
Alexandre BILLAUD - Responsable Sécurité Environnement Brenntag Spécialités

Collège « riverains »

Jean-Bernard DOLEE - Président du Comité de quartier Longpré-les-Amiens
Gérard COISNE - Président du Comité de quartier Vallée Saint Ladre

Collège « salariés »

Tony MARCKFORD - Technicien électricité et instrumentation chez Ajinomoto Eurolysine
Francis BETHOUART - Responsable Contrôle, société Mory Team
Franck LEDOUX - Technicien de protection CHSCT chez Procter & Gamble
Pascal HERCELIN - Brenntag Spécialités

Autres participants :

David BRIDOUX - Responsable Eau et Assainissement, CCI d'Amiens
Mélanie PREVOST - Responsable maîtrise des risques graves, Mory Team

Jean-Luc DEFRANCE - Responsable Sécurité Environnement chez Brenntag SA
Pascal DEPARIS, Chef de service gestion des risques d'Amiens métropole
Christian LEPRÉ, Chargé d'étude DDTM 80
Virginie RÉBILLÉ – DREAL Picardie
L. DEMOL - DREAL Picardie
Jean-Luc STRACZEK - Responsable division Risque SPRI/DREAL
Nolwenn LUCAS - DDTM, Responsable de l'unité prévention des risques (CTUR)
Anne MARESCHAL - Préfecture DAJALI
Nicolas GRENIER - Préfecture de la Somme
Jérémy DOMONT - Ingénieur environnement Ajinomoto Eurolysine
François MALHOMME - Directeur de Brenntag Picardie

I. Bilan de la gestion du risques sur l'activité 2010 pour la Z.I. Amiens Nord

1. Présentation de la société Ajinomoto Eurolysine

Ajinomoto Eurolysine commence par rappeler les caractéristiques de l'ammoniac et les mesures de confinement associées à une fuite d'ammoniac (gaz peu explosif mais très toxique)

La société rappelle ensuite les installations du site à haut risque, c'est à dire celles utilisant de l'ammoniac (cf. présentation jointe en annexe).

Ajinomoto Eurolysine évoque l'organisation de son Système de Gestion de la Sécurité et les efforts réalisés par l'entreprise pour diminuer les incidents ou presque accidents liés à l'ammoniac. Un effort a également été réalisé sur les petites anomalies souvent à l'origine d'un incident.

I

La société relate les exercices quant à la mise en œuvre de leur plan de secours interne (POI: Plan d'opération Interne) réalisés dans l'année et décrit le déclenchement du POI le 6 janvier 2010 dû à une fuite sur un piquage d'un tuyau calorifugé.

Ajinomoto Eurolysine évoque en lien avec la démarche PPRT les installations engendrant des effets hors des limites du site, les mesures de maîtrise des risques complémentaires et leur délai de mise en œuvre.

Questions diverses

- Quel est le danger d'une mise en route trop lente du groupe électrogène en cas de coupure de courant ?

Ajinomoto Eurolysine répond que même en plein canicule, il existe un délai de plusieurs jours (72h) pour arriver à maintenir une pression basse dans la sphère par la réfrigération.

- Le démarrage des groupes électrogènes dépend-il d'une intervention humaine ou est-il automatique ?

Ajinomoto Eurolysine répond que pour déclencher leur fonctionnement l'intervention humaine est effectivement nécessaire.

Il ajoute que le couplage n'est pas réalisable de façon automatique car il faut actionner un tiroir électrique pour alimenter la colonne électrique.

2. Présentation de Brenntag Picardie

M. MALHOMME fait une rapide présentation de la société et de sa délégation. Il détaille les infrastructures localement implantées.

Il détaille l'usine Brenntag Picardie : sa zone d'action couvre la Somme, l'Oise, le Pas-de-Calais et l'Aisne.

- Logistique en propre de 11 véhicules dont deux citernes délivrant le vrac aux clients industriels.
- Capacités de stockage de l'entrepôt de conditionnement : entrepôt couvert: 2 700 m², produit secs : 1 700 m², zone alimentaire : 750 m² (qui va être déplacé dans Brenntag spécialités dans les prochains jours), produits conditionnés d'inflammables : 700 m², produits conditionnés d'origine minérale liquides (acides et base, acide de soude, acide chlorhydrique) : 1 000 m², et deux types de stockages pour le vrac l'un : produits d'origine minérale et solant, chacun sur 1 500 m³.
- Capacité de distribution : sur 125 700 t/an produites par la société dans la région, 88 000 t le sont au départ des dépôts, dont 28 000 t/an de produits conditionnés au départ de Brenntag Picardie, qui reçoit des camions de produits en vrac liquides et les conditionnent pour les redistribuer.
- Certifications : iso9000 A (version 2008), iso 14 000 A, ISO 9120, ISO ESAD (protocole d'amélioration continue de la sécurité sur site), OHSAS 18001 (sur l'amélioration des conditions de travail), que recevra le site Picardie fin 2011.
- Effectif : 3 personnes sur site et service CERC, des équipiers de secours, 3 équipiers d'interventions au niveau des différents dangers et un gardien sur site.

M. MALHOMME annonce que le site devient Seveso seuil haut par changement de classification de l'hypochlorite de sodium (Javel), l'un des produits ayant de multiples applications dans la distribution chimique (blanchiment pâte à papier, désinfection, traitement de l'eau, multiple appli industriel). Le site ne procède à aucune fabrication de produit chimique, stockage et conditionnement, mais est classé Seveso seuil haut par sa quantité de produits dangereux.

Questions diverses

- L'étude des scénarii de danger est-elle en révision à la suite du basculement de l'usine en régime Seveso seuil haut ?

M. MALHOMME répond qu'effectivement,, l'étude de danger est en pleine révision et devrait être validée en interne vers le 15 décembre 2010. Elle fera l'objet ensuite d'un examen par la DREAL qui jugera de la nécessité de proposer des prescriptions complémentaires au vu des conclusions de cette étude de dangers

Il ajoute que les contraintes afférentes à ce classement Seveso seuil Haut sont un sujet bien maîtrisé car le site de Normandie l'est déjà depuis de nombreuses années.

- Quel type d'accident ou d'incident est-il arrivé sur l'ensemble de vos sites ?

M. MALHOMME répond qu'un déversement accidentel sur le site de Normandie s'est déroulé l'année dernière : une fuite de 8 m³ de Javel initiée par un des personnels à la suite de multiples manquements à différentes procédures. Face à la volonté de masquer l'incident, le retour d'expérience était intéressant.

Il ajoute qu'au niveau de la société Brenntag, des problèmes de défaut d'étanchéité des vannes ont été détectés . Des procédures sont réalisées pour vidanger ces vannes la nuit pendant les périodes de repos. Un risque dans le transport de matières dangereuses est également constaté, puisque la société utilise ses propres flottes de camion et qu'il existe sur site des risques au niveau de l'exploitation, en cas de défauts d'étanchéité ou de chutes de certains emballages. Mais, les dispositifs de rétention et d'obturation des réseaux sont présents sur le site pour éviter toute possibilité d'écoulement des produits en dehors du site.

- Comment s'opère le transport ?

M. MALHOMME répond que le site d'Amiens n'est pas raccordé à une voie ferrée, des citernes de 24 à 26 tonnes arrivent donc par voie routière. La redistribution après dilution ou reconditionnement s'effectue en porteur de 6 t ou en semi-remorque de 24 t et camion-citerne de 22 t.

3. Présentation de Brenntag spécialités

Brenntag Spécialités rappelle brièvement la nouvelle implantation de la société en Picardie : activité de stockage de produits chimiques (pas de conditionnement) *via* une flotte de camions externes.

- Financement de la prévention de risques : le site a coûté environ 5 millions d'euros (10 000 emplacements palette sur 12 000 m²), la moitié des coûts est dédiée à la sécurité. Une cage de Faraday pour protéger le site de la foudre a coûté 100 000 euros.

La société liste ensuite les équipements de sécurité en place sur le site.

Brenntag Spécialités développe ensuite l'exercice POI réalisé en 2010 sur le site et les points forts et pistes d'amélioration qui en sont ressortis.

L'exploitant fait ensuite un point sur les accidents de l'année 2010 et les anomalies rencontrées.

Brenntag Spécialités termine par un diagramme montrant le respect des seuils de son arrêté préfectoral d'autorisation pour l'année 2010 et par les différents audits du site.

4. Présentation de l'usine de Procter & Gamble

Procter&Gamble rappelle l'activité de l'usine sur la ZI d'Amiens : production de lessives, adoucissants et nettoyeurs ménagers sur 42 480 ha, conditionnement des produits toxiques et dangereux pour l'environnement selon des bacs de 20 m³ à 150 m³. La société développe les améliorations apportées sur le site d'Amiens pour la prévention des risques.

Elle détaille ensuite l'audit interne qui a été réalisé courant de l'année sur son organisation face aux risques .

Procter&Gamble poursuit par la synthèse des incidents et accidents du travail sur l'année et par les exercices POI inopinés qui ont eu lieu.

La société poursuit par les projets d'extension du site.

5. Présentation de l'usine Mory Team

Mory Team rappelle les actions réalisées cette année pour la prévention des risques. :

La société ajoute qu'il y a eu une refonte totale de leur Système de Gestion de la Sécurité et de leur Plan d'Opération Interne.

Mory Team fait ensuite état des incidents survenus sur le site en 2010 et fait un point sur l'exercice POI.

Elle termine par les projets de modification ou d'extension des installations et le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques.

6. Bilan des contrôles et inspections sur l'exercice

A propos de Mory Team

- Contrôle réalisé le 26 mars 2010 sur des risques accidentels : système de gestion de sécurité, maîtrise du vieillissement des bâtiments et plan d'opération interne (trois thèmes mentionnés de priorité nationale pour les services en 2010).
- Aucun incident ou accident important n'est à signaler pour cette société.

A propos de Brenntag Spécialités

- Aucun arrêté préfectoral actant de l'étude de danger n'a été fait, puisqu'elle avait été faite en 2008. En revanche, l'arrêté d'avril 2010 porte sur le changement de technologie du système d'extinction incendie.
- Contrôle en décembre 2009 lié au début d'exploitation du site, en commun avec le SDIS.
- Avril 2010 : inspection plus approfondie sur les systèmes de gestion de sécurité et durée de vie des équipements, sur les recommandations SDIS.
- la DREAL souligne que l'incident d'épandage n'a pas été signalé à ses services, et rappelle que lorsque la limite entre incident et accident n'est pas claire, il faut le signaler par mesure de précaution.

A propos de Brenntag Picardie

- Arrêté préfectoral en juin 2010 pour acter de l'évolution de la réglementation, notamment l'antériorité concernant la Javel, désormais classée en produit dangereux pour l'environnement qui a fait passer l'établissement en Seveso seuil haut. Cet arrêté rappelle que la société devait mettre à jour son étude de danger pour le 7 octobre 2010, et qu'elle est en retard.
- Contrôle sur le site le 18 novembre 2010 sur les thématiques nationales et sur le plan d'opération interne des moyens d'intervention sur site et de protection contre la foudre.
- Aucun incident n'est connu pour cet établissement.

A propos de Procter & Gamble

- Arrêté préfectoral de septembre 2010 qui acte de l'étude de danger et des mesures de maîtrise des risques par l'établissement. Liste des actes de modifications secondaires d'un site en constante évolution.
- Contrôle en juin dernier sur la gestion de sécurité, maîtrise du vieillissement et un point particulier sur la gestion du formaldéhyde biocide utilisé sur site) en termes de risques accidentels.
- L'incident du 8 septembre 2010 a été souligné par l'inspection i : une fuite de liquide inflammable depuis une tuyauterie, à la suite de la détérioration d'un joint de fermeture d'un filtre après une pompe de transfert. Le liquide inflammable est resté confiné dans sa rétention, donc il n'a pas existé d'impact sur l'environnement malgré des articles de presse qui ont signalé une fuite d'ammoniac, ce qui est complètement faux.

A propos d'Ajinomoto Eurolysine

- La DREAL souligne que l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 juillet 2010 est important car il correspond à la finalisation de l'instruction de l'étude des dangers qui devait être mise à jour pour élaborer le PPRT, Cet arrêté a aussi permis d'acter des nouvelles mesures de maîtrise de risques permettant de limiter les zones d'effets prises en compte en matière de maîtrise de l'urbanisation
- Autre arrêté préfectoral, sur le procédé de chaulage des boues qui sont produites par la station d'épuration de l'établissement.
- Contrôle après l'incident du 10 janvier dernier, et contrôle approfondi le 4 juin dernier, sur les systèmes de gestion et automates de sécurité.
- A propos des mesures d'autorisation en cours pour l'établissement Mory P2, second entrepôt sur la ZI Nord. : nous sommes actuellement en phase de rédaction du rapport de présentation à la Commission départementale et en attente de l'avis de la commune d'Amiens.

Concernant cet avis, un représentant de la ville d'Amiens précise qu'il ne préjuge pas de l'avis du conseil municipal (qui délibèrera jeudi en conseil municipal), mais ajoute que M. le Maire a formulé de grandes inquiétudes quant à l'impact des servitudes sur le projet de modernisation de l'usine de traitement des déchets ménagers car ce projet impacterait, selon les études, le site actuel mais également le foncier acquis. La semaine prochaine, M. le Préfet sera destinataire de la délibération accompagnée d'une lettre circonstanciée.

La DREAL annonce un nouveau venu potentiel dans le CLIC : un entrepôt sur la zone logistique de la ZI Nord dont l'exploitation a été reprise par Procter & Gamble qui a dû déposer à la fin de l'été une demande d'autorisation pour changer et augmenter les produits entreposés dans ces deux bâtiments lui faisant franchir le seveso seuil haut. Demande en cours d'instruction .

Intervention du SDIS pour rendre compte de son activité sur l'année

L'intervenant SDIS indique que le service Prévention intervient auprès des industriels afin de mieux définir leurs moyens de prévention et de protection et définir des stratégies d'intervention en cas d'incidents. La zone industrielle Nord est une zone où les risques sont clairement identifiés et le personnel des sites pleinement conscient des potentiels de dangers associés à leurs activités ce qui n'est pas le cas d'autres plus petites sociétés disséminées dans le département.

Questions : faites-vous des visites régulières et participez-vous aux exercices ?

Le SDIS répond qu'il participe aux exercices à la demande des industriels, et participera prochainement à l'exercice prévu par Brenntag Spécialités. Dans le cas où il s'associe à l'exercice mené par l'industriel, Soit le SDIS engage des sapeurs-pompiers avec des engins , soit il envoie des cadres sapeurs-pompiers pour donner un avis sur l'organisation de la sécurité de l'entreprise.

Ajinomoto Eurolysine souligne l'importance des exercices PPI et déplore que ces exercices ne soient pas organisés plus fréquemment, et souhaiterait que de tels exercices puissent avoir lieu à minima tous les deux ans pour former tous les intervenants dans la zone industrielle et pour informer les populations aux réflexes à mettre en oeuvre.

LeSDIS répond que ce type d'exercice est programmé sur demande du service de protection civile au sein de la préfecture.